



**PLONÉVEZ
PORZAY**
kaloneg ha krenv

FEUILLE D'INFORMATIONS N° 47/2022

25 NOVEMBRE 2022

NUMÉROS UTILES

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Office du Tourisme		02.98.92.53.57
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 – Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie	1, allée du stade	Françoise Bourdais 02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j/ 7	David Daden	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements	Services techniques	
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermée le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin	Résidence Tro Ar Hoat	
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins	Vincent B	

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

N° lot	Objet	Nom entreprise	Montant TTC
Lot 1	Gros œuvre : voirie réseaux divers	SAS Larvor - Brest	81 450 €
Lot 2	Charpente	La Quimpéroise Enveloppe Bâtiments - Loctudy	33 000 €
Lot 3	Couverture - Etanchéité	La Quimpéroise Enveloppe Bâtiments - Loctudy	84 000 €
Lot 4	Serrurerie	Miroiterie de Cornouaille - Quimper	29 090,40 €
Lot 5	Chauffage Electricité	Société Poudoulec -Plonévez-Porzay	123 000 €
Total			350 540,40 €

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention plan bois énergie Bretagne

La chaufferie bois granulé prévue dans le cadre de la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation énergétique de l'école est éligible à une subvention spécifique de la Région Bretagne dans le cadre du Plan Bois Energie Bretagne (PBE). Le montant potentiel est de 18 450 €. Accord à l'unanimité pour la demande de subvention.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de l'école communale doit faire l'objet d'un avenant pour fixer le montant définitif du forfait de rémunération.

En effet comme prévu au CCAP, le forfait de rémunération est calculé sur la base d'un montant estimatif de travaux, qui doit être rendu définitif lors de validation de l'AVP.

Dans le marché, le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux indiqués à l'article 1.2 de l'acte d'engagement était de 900 000 € HT, en valeur mai 2021 et le forfait provisoire de rémunération était de 98 000 € HT, basé sur un taux de rémunération de 8,90%, ventilé comme suit :

- 80 100 € HT pour les missions de base
- 17 900 € HT pour les missions complémentaires DIAG et OPC.

Le présent avenant fixe le montant définitif de la rémunération

	Offre initiale en €HT	Offre modifiée en €HT	% augmentation
Mission de base	80 100 €	96 031 €	
Missions complémentaires	17 900 €	17 900 €	
TOTAL	98 000 €	113 93	

A l'issue des échanges, le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

Signature de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 avec la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les collectivités locales dans leurs politiques publiques en faveur de la cohésion sociale en vue de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

La formalisation de ce partenariat, sur le territoire de la Communauté de communes Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) se conclut par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 5 ans, à partir du 1^{er} janvier 2023 (2023-2027), avec le Département du Finistère, la CCPCP et les communes membres autour des enjeux communs dans les champs d'action de la cohésion sociale.

Accord à l'unanimité.

Modification des horaires de fonctionnement de l'éclairage public

Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies. Une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, sur la durée de vie des matériels et la maintenance. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information précise à la population via les outils de communication de la collectivité. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Accord à l'unanimité.

Motion SDEF et AMF 29 sur les tarifs de l'énergie

Les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela : la guerre en Ukraine, les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité, le prix du CO2 qui est très élevé, le mode de calcul du prix de l'électricité

Pour l'électricité, les prix obtenus vont aboutir à une hausse globale de 247% ! Cela signifie que la facture globale va passer de 30M€ environ en 2022 à 104M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

Pour le gaz, les prix sont également en forte augmentation avec une hausse moyenne de 412 % : la facture globale va passer de 5 200 k€ en 2022 à 26 700 k€ en 2023.

Dans ce contexte, le SDEF, l'association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), l'association des maires ruraux et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère,

- alarment et s'insurgent contre les augmentations faramineuses des prix de l'énergie pour 2023, dans un contexte de crise énergétique, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.

- sollicitent une prise en compte de ce contexte exceptionnel

SPECTACLE VIDEO – SONO

Dimanche 4 décembre : spectacle vidéo-sono sur le thème d'un Conte de Noël, « Le Noël des bonhommes de neige » à 18h30 près de la mairie.

MANIFESTATIONS AU PROFIT DU TELETHON 2022

- ✓ Les dons pour le Téléthon peuvent être remis en mairie où une urne est à votre disposition. Veuillez libeller vos chèques à l'ordre de "L'AFM Téléthon" afin d'obtenir un reçu en vue d'une réduction d'impôt.
- ✓ Dimanche 27 novembre : trail proposé par l'élan du Porzay. Départ en groupe du complexe sportif, pas de classement à l'arrivée. Course de 5, 7 ou 12 km. Inscriptions sur place dès 9h sur présentation d'un certificat médical (accord parental pour les moins de 18 ans). Les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte et ne pourront s'inscrire que pour la course nature de 5 km.
- ✓ Samedi 3 décembre, à 10h30, la bibliothèque organise une « dictée ». Convivialité, bonne humeur, voire nostalgie garantie. Les enfants sont les bienvenus.
- ✓ Dimanche 4 décembre, venez découvrir les réalisations de l'atelier créatif vendues au profit de Téléthon le jour du marché de Noël. Vous pourrez y trouver de la soupe et des panacottas à emporter.

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone, lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho... Provoquant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation. Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique. Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux. Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

VIE ASSOCIATIVE

ATELIER BIEN ÊTRE

Lundi 28 novembre : atelier « pliage décoration de Noël » à 14h à la salle des associations. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89.

SALON SHOPPING DE NOËL - APEL STE ANNE

L'école Sainte